Service de Presse

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Revue de la presse arménienne du 31 août 2018

Rumeurs sur les changements au sein du Ministère des Affaires étrangères / Le quotidien *Hraparak* revient sur les rumeurs sur les changements au sein du Ministère des Affaires étrangères (MAE) (cf. revue du 23 août 2018). Selon le quotidien, le vice-ministre Karen Nazarian serait nommé Ambassadeur au Vatican et le vice-ministre Achot Hovakimian Ambassadeur en République Tchèque. Le porte-parole actuel du MAE M. Tigran Balaian serait nommé Ambassadeur au Pays-Bas. Les fonctions du porte-parole du MAE seront reprises par Mme Anna Naghdalian. L'actuel Ambassadeur aux Etats-Unis M. Grogor Hovhanissian serait nommé vice-ministre du MAE et sa mission aux Etats-Unis serait reprise par l'ancien assistant de Serge Sarkissian M. Varoujan Nersissian. M. Ara Margarian serait nommé l'adjoint de M. Varoujan Nersissian. Selon les sources du quotidien, la majorité des Ambassadeurs dans les pays de la Communauté des Etats indépendants et l'Ambassadeur en Géorgie seront remplacés. Un certain nombre de Consuls seront également remplacés. Le quotidien indique notamment le remplacement prochain du Consul arménien dachnak à Saint Pétersbourg, M. Hrayr Karapetian et le remplacement du Consul arménien à Los Angeles Sergey Sarkisove qui aurait des affiliations fortes avec la Russie.

« Veolia jur » nie toutes les accusations présentée par la Police /La presse rend compte de la conférence de presse de la société « Veolia jur » sur les accusations portées contre la société. Rappelons que la Police avait annoncé une enquête contre le Comité de coordination des services publics et la société « Veolia Djur ». D'après la Police, le Comité de coordination des services publics aurait validé l'augmentation du tarif de l'eau demandée par la société Veolia contre un voyage en France des fonctionnaires du Comité financé par la société (cf. revue du 28 août 2018). Le quotidien *Hayastani Hanrapetoutioun* qualifie les accusations de la Police de surprenantes car « cette société à laquelle le gouvernement avait confié en novembre 2016 la gestion de l'eau sur le territoire de l'Arménie exerce correctement son activité et a fortement amélioré le service de l'eau dans le pays ». Le directeur de la société « Veolia jur » M. Cristian Lefaix a nié toute accusation présenté par la Police et a accusé cette dernière de violation de la présomption d'innocence. M. Lefaix a indiqué que l'augmentation du tarif de l'eau est fixée dans le contrat signé entre la société et le gouvernement arménien. Dans ce même contrat, la partie arménienne s'était engagée à faire des investissements de 200 millions AMD qu'elle n'a pas encore réalisés. M. Lefaix avance que dans son travail la société respecte strictement la législation, les codes d'ethique et les procédures. La Société n'exclut pas que le mouvement contre « Veolia jur » ait été provoqué par des anciens employés licenciés et les fournisseurs ayant perdu les appels d'offres. Pourtant, le directeur de

« Veolia jur » a déclaré que « la société ne permettra pas que cette campagne contre « Veolia jur » visant à déstabiliser la situation affecte négativement la qualité de prestations de Veolia ». M. Lefaix a appelé le gouvernement à « cesser la critique dure envers la société ». M. Lefaix a également indiqué que les plaintes sur les prestations de Veolia sont majoritairement conditionnées par le mauvais état des infrastructures. Selon Veolia, la société avait déposé il y a un an un projet au gouvernement qui présentait comment les investissements du gouvernement arménien prévus par le contrat pourraient être utilisés pour améliorer les infrastructures. D'après M. Lefaix la société n'a eu aucun retour de la partie arménienne. Le directeur a indiqué que chacune des parties devrait respecter ses engagements fixés dans le contrat. Sinon, le contrat pourrait être remis en cause. Selon M. Lefaix, « Veolia jur » pourrait envisager de quitter le pays, ce qui entrainerait des amendes pour l'Etat, mais surtout aurait un impact négatif sur la réputation de l'Arménie dans les milieux économiques internationaux. En cas d'absence de consensus, Veolia pourrait également s'adresser aux instances judiciaires internationales. En commentant le voyage organisé pour les fonctionnaires du Comité de coordination des services publics, M. Lefaix a indiqué qu'il s'agissait d'un voyage d'échange d'expérience à l'invitation officielle et transparente de la part du Président de Veolia. M. Lefaix a également indiqué que le Comité de l'eau refusait d'augmenter le tarif de l'eau et ainsi refusait de tenir les engagements pris au titre du contrat.

La journée d'Erevan 2018 remportée fin octobre /Tous les journaux indiquent le changement du calendrier de la tenue des événements consacrés au 2800ème anniversaire d'Erevan. La célébration de la journée de la ville « Erebuni-Yerevan 2800 » qui devait avoir lieu fin septembre a été reportée aux 20 et 21 octobre prochains après le Sommet de la Francophonie. D'habitude, la journée de la ville est fêtée le deuxième samedi du mois d'octobre. Les medias avance que la décision serait conditionnée par les élections municipales anticipées car les autorités ne voudraient pas fêter la journée de la ville sans Maire. Rappelons qu'après la démission de Taron Margarian le 9 juillet (cf. revue du 10 juillet 2018) et la dissolution du Conseil municipal d'Erevan (cf. revue du 14 au 16 juillet), les élections municipales devraient avoir lieu le 23 septembre 2018 et dix jours après le nouveau Conseil municipal devrait tenir sa première réunion et élire le nouveau Maire.

Les pots-de-vin seront érigés en infraction criminelle /Les journaux indiquent que le gouvernement propose d'ériger en infraction criminelle l'action de prendre ou de verser des pots-de-vin pendant les élections sera en Arménie. Le projet portant des modifications dans les lois et sera soumis au Parlement. Selon le Premier ministre les élections du conseil municipal d'Erevan sont pour un examen très important pour le gouvernement.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

*Hayastani Hanrapetoutioun- **quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;** Hayots Achkhar- **quotidien, tirage-3500 exemplaires ;** Azg- **hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;** Haykakan Jamanak- **quotidien, tirage-6500 exemplaires ;** Aravot- **quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;** Jamanak- **quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;** Hraparak-**quotidien, tirage-3400 exemplaires ;** Joghovourd-**quotidien, tirage-3500 exemplaires ;** Chorrord Ichkhanoutioun- **quotidien, tirage-5700 exemplaires ;** Golos Arménii- **trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;** Novoyé Vrémia- **trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;** 168 Jam- **hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;** Respoublika Arménia- **bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun cas exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.